

2011/3825 - Contrat d'Objectifs et de Moyens Société d'Economie Mixte Lyon TV Câble (Direction de l'Education) (BMO du 12/09/2011, p. 1854)

M. FURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour satisfaire à la demande d'information, j'ai répondu par écrit à nos collègues, donc vous ne pourrez pas dire que je n'ai pas répondu cette fois.

Je vous rappelle qu'en juillet, nous avons approuvé la modification de l'actionnariat, pour permettre la rentrée de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon dans le capital de cette Société d'Economie Mixte. Maintenant, c'est la deuxième étape, avant-dernière, pour externaliser la gestion de la chaîne éducative Cap Canal, puisque dorénavant c'est la SEM qui sera éditrice de la chaîne et nous serons liés par une convention d'objectifs et de moyens qui fixe très précisément la nouvelle contribution, à partir de 2012, à la hauteur de 360.000 €. Le seul autre apport de la Ville sera l'apport en locaux et en matériel de diffusion de la chaîne. Je crois que là on a suffisamment débattu autour de ce sujet pour que je ne m'étende pas plus.

Je crois que M. Geourjon était tout à fait, d'après ses dernières interventions, favorable à cette externalisation qui correspond mieux à l'édition d'une telle chaîne. Donc nous y arrivons !

M. LE MAIRE : Merci bien, on va le voir ! Monsieur Geourjon, vous avez la parole.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, effectivement comme l'indique Yves Fournel, nous l'avons déjà évoqué lors du Conseil municipal de juillet et nous approuvons le changement de stratégie de l'exécutif concernant la gestion et le développement de la chaîne éducative Cap Canal.

Un regret cependant, celui du temps qu'il vous a fallu pour entendre enfin les propositions de votre Opposition et particulièrement celles portées par Inès de Lavernée : je pense qu'elle en parlera tout à l'heure.

Par cette délibération, nous confions donc l'édition de la chaîne éducative Cap Canal à la Société d'Economie Mixte Lyon-TV câble. Nous estimons en effet que cette nouvelle organisation va permettre une plus grande transparence budgétaire et favorisera le développement de Cap Canal.

Dans la convention d'objectifs, il est fait mention des apports de chaque partenaire, y compris sous forme de mise à disposition. Le document est très précis, sauf sur un point cependant, la mise à disposition (ou le détachement) des personnels Ville de Lyon qui travaillent aujourd'hui au sein de Cap Canal. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet, aussi bien au niveau social, qu'en termes budgétaires ?

Au niveau de la convention, nous avons noté avec satisfaction l'importance donnée à la préservation de la qualité pédagogique des émissions produites par Cap Canal ainsi que l'importance faite dans la convention sur le reporting de la SEM vis-à-vis de la Ville de Lyon. Nous serons donc très attentifs aux rapports annuels de la SEM concernant notamment l'audience de Cap Canal ainsi que sa capacité à produire de nouvelles émissions.

En conclusion, nous pensons que cette organisation doit permettre à Cap Canal de retrouver un dynamisme et ainsi de jouer un rôle structurant régionalement et nationalement dans le domaine de l'accompagnement éducatif et pédagogique des plus jeunes de la maternelle, mais aussi jusqu'à l'université, de l'enseignement institutionnel à la formation tout au long de la vie. Je vous remercie.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous, nous n'avons pas changé sur notre analyse, effectivement, de l'utilité de Cap Canal, quand on sait que comme le Phénix qui renaît de ses cendres, Cap Canal

refait surface sous la forme d'une SEM bien sûr. On vous pensait un temps, Monsieur le Maire, capable de porter le coup de grâce final à Cap Canal. C'est en tout cas ce que vous aviez laissé entendre et espérer lors d'un Conseil municipal en début d'année, mais il est vrai en l'absence de votre Adjoint à l'Education. Mais, aujourd'hui, sans le soutien financier de la Région, puisque la réponse est non, Cap Canal continue, envers et contre tout.

Il aura sans doute fallu beaucoup d'énergie et d'arguments à Yves Fournel pour vous faire abdiquer. On sait qu'il est attaché à Cap Canal comme à la prunelle de ses yeux, prêt à la défendre becs et ongles, sans concession, ce qui l'empêche d'être objectif.

Si Cap Canal ne coûtait pas aussi cher on pourrait presque en rire. Ce que nous comprenons, c'est que l'équilibre de votre Majorité, tirée à hue et à dia, est à ce prix.

Et, c'est grave car il s'agit de l'argent du contribuable lyonnais qui a déjà beaucoup payé pour cette chaîne, des centaines de milliers d'euros. Nous lui annonçons qu'il va donc continuer à trinquer : 360 000 euros par an, au minimum. D'accord, l'ENS est devenue partenaire de Cap Canal me direz-vous.

Certes, mais l'ENS c'est encore et toujours de l'argent public ! Toujours plus d'argent public pour une chaîne que les Lyonnais ne regardent pas ou si peu. Inutile donc de justifier Cap Canal par des missions de service public. Il n'y a pas de service public, en tout cas pas à Lyon. Vous n'arriverez pas à nous convaincre.

Aujourd'hui, la rigueur est l'affaire de tous et la gestion municipale n'est pas sur ce registre. Comme toutes les collectivités, la ville doit faire des économies et Cap Canal est aussi une des dépenses à supprimer. Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en juillet dernier, nous votions pour l'entrée de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon dans le capital de la SEM Lyon TV Câble, dans l'optique que cette SEM gère la chaîne de télévision Cap Canal. C'est d'ailleurs l'objet de cette délibération.

Nous nous sommes réjouis de l'arrivée de ce nouveau partenaire car depuis deux ans nous ne cessons de dire que la Ville de Lyon n'a pas à porter à bout de bras cette chaîne de télévision éducative. Et je précise à ceux qui essaient de faire croire le contraire qu'il n'est pas question, pour nous, de supprimer cette chaîne, mais nous demandons que la Ville de Lyon ne la porte pas à bout de bras. A travers l'entrée de l'ENS, c'est donc une participation de l'Etat finalement, de plus de 500 000 € qui arrive.

Nous regrettons simplement, Monsieur l'Adjoint, toute l'énergie qu'il nous a fallu déployer pour que ce dossier avance. Combien de questions sont restées sans réponse pendant des mois ?

Nous avons commencé à vous interroger sur le coût réel de la chaîne, pas de réponse.

Nous avons demandé des précisions sur le contenu de ses programmes qui ne nous paraissaient plus adaptés aux écoliers. Nous avons reçu des réponses évasives.

Nous avons demandé quelle était l'audience auprès des élèves de la Ville de Lyon. Pas de réponse. A tel point que nous avons dû faire nous même notre propre enquête (fin année scolaire 2008-2009).

Finalement, sur les comptes de la chaîne et sur votre enquête d'utilisation, votre réponse est arrivée début septembre, c'est-à-dire bien longtemps après que nous l'ayons demandé et encore, j'ai été obligée de vous le redemander par courrier mi-juillet. Pas trop tôt !

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter pour une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SEM Lyon TV Câble. C'est une bonne chose et décidément, nous avons bien fait d'être insistants puisque les choses évoluent dans le bon sens.

Seulement voilà, la convention qui nous a été adressée pour le travail en commission ne comportait qu'une page sur deux. La nouvelle convention, rectifiée quelques jours plus tard, ne comportait que deux annexes sur les quatre annoncées ; Il y a de quoi s'interroger encore sur votre envie de communiquer.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre ans, stipule que la participation forfaitaire annuelle de la ville se montera à 360 000 euros en numéraire et si j'ai bien compris 79 000 euros en industrie. Enfin un chiffre précis.

Mais malheureusement, la suite n'est pas rassurante puisque j'ai bien lu la convention, pas moins de cinq dispositions prévoient une augmentation de cette participation financière.

En effet, le montant de cette participation financière pourra, je cite :

- premièrement, « être révisée en fonction de l'extension géographique de Cap Canal »,

- deuxièmement être « susceptible d'être revalorisée chaque année », je précise quand même que la convention doit être signée pour quatre ans,

- troisièmement, une subvention exceptionnelle pourra être attribuée pour couvrir les coûts liés à l'obligation de continuité de diffusion... « dans le cas où le matériel mis à disposition s'avérerait défectueux »,

- quatrièmement, la Ville de Lyon pourra verser à Lyon TV Câble une subvention exceptionnelle de fonctionnement qui fera l'objet d'un avenant,

- cinquièmement, la Ville de Lyon pourra verser à Lyon TV Câble une subvention d'équipement qui fera l'objet d'un avenant.

Impossible de savoir si la chaîne Cap Canal ne coûtera plus que 439 000 euros à la Ville de Lyon ou un peu plus, ou beaucoup plus.

Le cordon ombilical avec la Ville de Lyon est encore loin d'être coupé. Après les réponses tardives ou évasives, voici ce qu'on peut appeler un certain flou.

Pour conclure, cette convention entre la Ville de Lyon et la SEM Lyon TV Câble comporte à nos yeux beaucoup trop d'imprécisions et ne nous donne pas toutes les assurances d'un coût maîtrisé. Nous nous abstenons en attendant des précisions.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Quelques précisions à notre Collègue M. Geourjon. C'est suite à des entretiens avec le personnel et la DRH, -il y a eu des entretiens individuels avec les deux agents titulaires concernés- qu'a été proposée, la possibilité de choix pour eux entre une mise à disposition et un détachement, les deux étant possibles d'après les textes.

A l'évidence, s'il s'agissait de mises à disposition il y aurait remboursement des salaires par la chaîne à la Ville. Donc, de ce point de vue, c'est extrêmement clair. C'est la DGRH qui nous a demandé de le faire figurer ainsi dans la convention, cela n'augmentera pas la charge nette de la Ville. Je le répète, c'est un engagement même si un certain nombre de dispositions très habituelles dans ce type de convention y figurent. L'engagement et l'arbitrage du Maire sont, de ce point de vue, on ne peut plus clair :

l'apport de la Ville à la chaîne représente 360.000 euros plus la mise à disposition des locaux et du matériel, point final, pour la période de la convention.

Voilà donc ce qu'il en est, ni plus, ni moins. Si des avenants sont nécessaires pour prendre en compte la situation de chacun des agents -ce qui est tout de même notre habitude à la Ville de ce point de vue- ce sera pour faire figurer les remboursements de la chaîne à la Ville. Pour les locaux, c'est un peu plus long car se posent tous les problèmes de description et de responsabilité par rapport à ces locaux qui demandent d'avoir des choses précises sur le plan technique. Mais c'est le même principe que pour le reste, ces locaux sont mis à disposition sans autres ajouts que ce qu'ils étaient jusqu'à maintenant. Que dire de plus !

M. LE MAIRE : Rien ! Tout va bien Madame de Lavernée. De plus, comme notre « co-partenaire » est devenu un des conseillers influent du Ministère de l'Enseignement Supérieur, je trouve que vous devriez vous réjouir chaque jour de l'ouverture d'esprit d'Yves Fournel.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre. Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

(Adopté.)